



Diffamation propos malveillant

Par **germiss**, le **21/05/2016** à **21:41**

J'ai vendu un véhicule a un particulier,nous étions d'accord sur le prix,il a essayé et contrôlé tout ce qu'il a voulu,je lui donné le procès verbal du contrôle technique,tout était en règle.

Quelques jours après son achat,rien n'allait plus boite de vitesses douteuse,moteur fatigué,embrayage mort,suspicion de trafic du compteur etc etc.Il a sollicité un expert pour me convoquer a une réunion d'expertise pour trouver un arrangement a l'amiable,je me suis rendu a cette expertise accompagné d'un expert.Les experts on démontré que la majorité des défauts étaient infondés

LORS DE LA DISCUSSION L ACHETEUR S EST PERMIS DE ME TRAITE DE MENTEUR,DE ME MENACER DE COUPS (JE VAIS LUI PETER LA GUEULE)etc. JE LE MENACE DE PORTER PLAINTA A SON ENCONTRE POUR DIFFAMATION.MA DEMANDE AUPRÈS DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE PEUT ELLE ETRE REJETÉ.AI JE DES CHANCES D ETRE INDEMNISÉ AU MOINS POUR LES FRAIS QUE J AI ENGAGE (frais d'expert,deplacement 200 kms,mon temps passé avec cette affaire)